

Zeitschrift:	Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber:	Empirische Kulturwissenschaft Schweiz
Band:	22 (1918-1920)
Artikel:	Le Tavillon et son emploi décoratif dans l'architecture du Pays d'Enhaut (Haute Gruyère)
Autor:	Delachaux, Théodore
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-112032

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Tavillon et son emploi décoratif dans l'architecture du Pays d'Enhaut (Haute Gruyère).

Par THÉODORE DELACHAUX, Neuchâtel.

Les notes pour ce travail ont été recueillies pendant un séjour à Château d'Oex en été 1914 et les localités qui nous en ont fourni les documents sont principalement les villages de *Rossinières*, *Les Moulins*, *Rougemont*, et les hameaux intermédiaires des *Combes* et de *Flendruz*. Toutes ces localités ont fait partie anciennement du Comté de Gruyère dont elles portent encore l'insigne dans leurs armoiries. Au point de vue de la technique qui fait le sujet de ce travail, nous pourrions rattacher cette contrée à la Gruyère car son usage s'étend très bas dans la vallée de la Sarine et même dans une assez grande partie du canton de Fribourg, bien que l'architecture présente des différences assez sensibles d'un canton à l'autre au point de vue des formes extérieures.

Le tavillon de bois sert aussi bien de couverture pour les toits que de revêtement pour les façades exposées à la pluie et pour ces deux usages il n'a certainement pas son pareil dans la haute montagne. Nous ne nous occuperons pas ici du côté économique et pratique, ni de la fabrication du tavillon en tant que matériel de construction; notre but est simplement d'en montrer l'emploi décoratif très ingénieux et varié que les couvreurs de la contrée ont su en tirer.

Par malheur, comme pour tout art populaire de chez nous, la bonne tradition du métier tend à disparaître rapidement. Anciennement le paysan fabriquait ses tavillons lui-même, les façonnait à son goût et savait aussi les appliquer. Il lui plaisait — il en avait le loisir — de tirer toutes sortes d'effets ornementaux et d'en égayer la façade de la grange la plus modeste. Maintenant, c'est généralement le couvreur qui exécute la couverture et les revêtements de tavillons et c'est alors le prix par mètre carré que l'ornement le plus modeste renchérit tout de suite de la moitié. Question d'économie encore que l'envahissement par le hideux tavillon scié et arrondi à l'emporte-pièce qui tend à remplacer peu à peu le tavillon fendu. Et c'est enfin la disparition progressive de

ce bon goût naturel à nos paysans devant les progrès et la pénétration irrésistible des produits industriels modernes jusque dans nos vallées les plus reculées.

Le pavillon est une planchette qui s'obtient en „refendant“ des bûches de sapin choisies à cet effet sans défauts et sans nœuds; sa longueur est d'environ 30 cm et sa largeur de 9 à 10 cm, son épaisseur est de 3 à 5 mm. La pose se

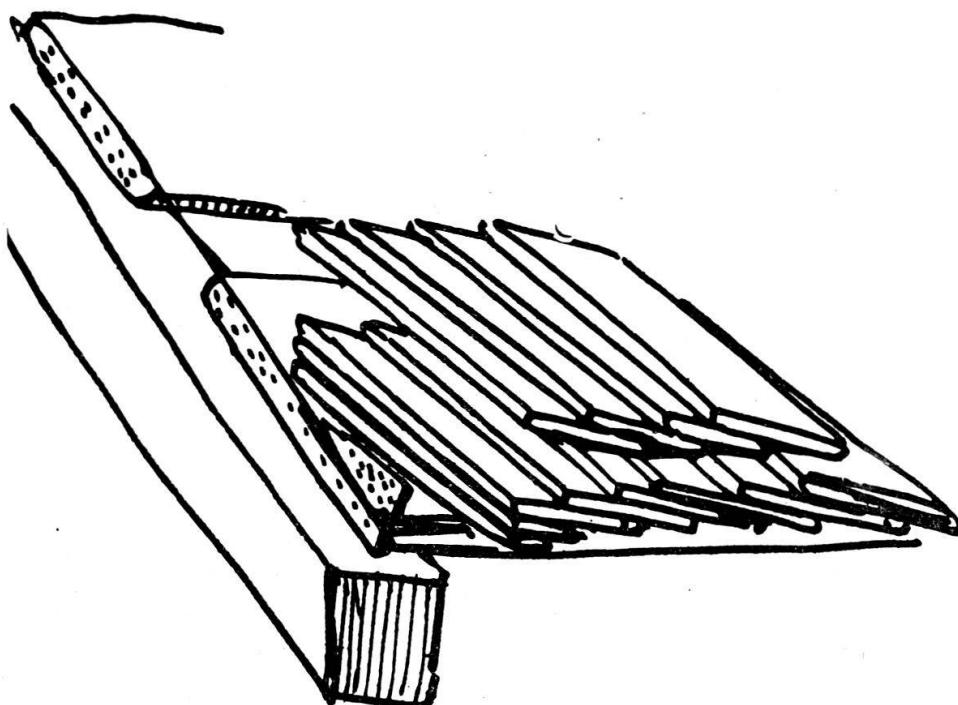


Fig. 1.

fait par séries parallèles, chaque pavillon est recouvert par le suivant sur les trois quarts de sa largeur. La série supérieure recouvre de même au moins les deux tiers de la série précédente de sorte que chaque pavillon présente à l'extérieur une très petite partie de sa surface entière. Un clou suffit pour 4 ou 5 pavillons qu'un séjour d'au moins 24 heures dans l'eau a rendus flexibles et malléables. La figure 1 fera mieux comprendre la structure du revêtement.

La couverture ainsi formée présente une épaisseur de 5 à 6 cm, parfois davantage, donnant au toit des chalets cet aspect chaud et cossu. Avec le temps les arêtes vives des pavillons s'effritent et évoquent l'aspect et la couleur de belles fourrures.

La recherche décorative est presque nulle dans la couverture où elle serait à bref délai vouée à la destruction; ce-

pendant la monotonie des grandes surfaces est rompue à dessein par le renversement à intervalles réguliers d'une série de tavillons. La différence de chatoiement du bois suffit à marquer une ligne plus claire ou plus foncée suivant la position du spectateur.

Le passage d'un plan à un autre par dessus une arête, par exemple dans les toits à pans coupés, est intéressant, parce qu'à l'encontre de ce qui se fait avec les tuiles ou les ardoises, il se fait en continuant les séries de tavillons sans interruption en forme d'éventail d'un plan à l'autre, comme ce serait le cas pour un toit de chaume. Lorsque le pan coupé triangulaire est de grandes dimensions, cette structure en arcs de cercles concentriques s'arrête à une certaine distance en dessous du sommet pour se rétablir plus bas en séries horizontales.

L'arête supérieure ou faîte du toit donne lieu à une disposition caractéristique consistant à faire dépasser la dernière série de tavillons d'un côté sur l'autre et cela d'au moins 5 cm. Cette série extérieure est toujours placée du côté qui est le plus exposé à la pluie afin d'empêcher que l'eau ne pénètre par le joint à la rencontre des deux pans du toit.

L'ornementation proprement dite commence sur les surfaces verticales. Le principe en est des plus simples et consiste à intercaler à intervalles réguliers entre les séries de tavillons ordinaires des rangs de tavillons façonnés et placés, non pas comme les premiers les uns chevauchant les autres, mais les uns à la suite des autres, juxtaposés ou à une certaine distance les uns des autres. Un seul cas fait exception à cette règle, c'est celui où la surface est une bande ne dépassant pas la largeur d'un tavillon; c'est le cas pour les côtés ou tranches du toit. Il s'agit autant d'abriter que de masquer l'épaisseur des couches superposées des tavillons de la couverture. Il suffit donc d'un seul rang de tavillons taillés spécialement à cet usage. L'assemblage de toutes les diverses pièces qui entrent en jeu est intime et assez délicat, aussi cet assemblage se fait-il à mesure pour chaque rang et non pas, comme on pourrait le croire, une fois le toit terminé.

Le bout inférieur de chaque tavillon de parement est taillé selon un profil spécial dont la répétition forme une bordure du plus heureux effet, profil composé d'un quart de rond et d'un cavet séparés par une ou plusieurs dents. Le

principe est le même quoiqu'il y ait quelques variantes dans les détails, provoquées par une plus grande épaisseur du toit. (Fig. 2, m—p.) La taille en biseau de ces ornements se fait au moyen d'une lame en serpe dans le pavillon humide. Ce biseau très prononcé a son importance au point de vue décoratif en évitant les ombres dures et sèches et en donnant plus d'ampleur à l'ensemble.

Les façades offrent un champ plus apte à recevoir des ornements variés. Les motifs que nous avons eu l'occasion de relever sont assez nombreux quoique les éléments qui les

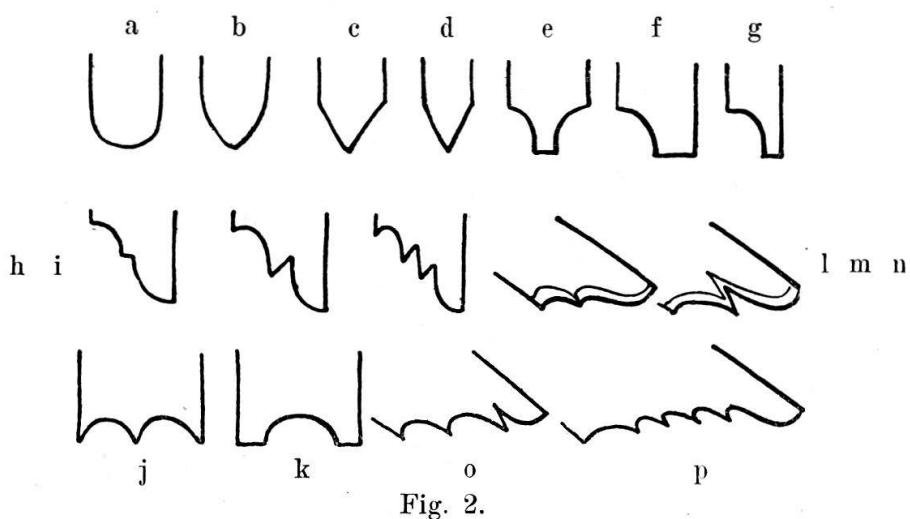


Fig. 2.

composent restent limités à une dizaine de types que nous avons groupés dans la figure 2 (a—k). Dans les figures suivantes se trouvent notés un certain nombre d'exemples de l'ornementation à laquelle ils sont susceptibles de servir. C'est tout d'abord le cintre (fig. 2 a) que nous retrouvons dans les petites surfaces des fenêtres mansardées des figures 3 et 4 et dans les frises de la figure 14. Plus rare est la forme en ogive (b). Le triangle ou dent de loup est assez fréquent, tantôt les dents sont tout à fait rapprochées comme dans les figures 5 et 6 ou bien légèrement écartées ou encore en série double, l'une de dents plus grandes et l'autre de dents petites couvrant les joints de la première, comme il y en a un exemple dans la figure 14. Les tailles e, f et g (fig. 2) sont parmi les plus fréquentes et donnent lieu à des ornements d'un très bon effet (fig. 7, 8 et 14). La figure 8 en particulier est une solution très heureuse de revêtement d'une console de grange à Rossinières. Le type le plus riche et du plus bel effet en même temps que le plus usité est celui reproduit

en h (fig. 2), les figures 11, 12 et 13 en sont des exemples. Remarquons en passant que le dessin obtenu au moyen de cette taille est également très fréquent sur les poutres sculptées des façades de chalets du Pays d'Enhaut. i et l (fig. 2) se rapprochent des formes usitées pour les bordures de toits et servent principalement sur les montants des fenêtres (fig. 7); j et k (fig. 2) m'ont paru être des formes plus exceptionnelles et je ne les ai rencontrées qu'une fois dans la Gruyère fribourgeoise (fig. 14).

Un ornement très heureux est fourni par des tavillons ordinaires sans entailles, placés en ligne ondulée coupant les rangs droits dans le haut d'une paroi comme c'est le cas dans le chalet à Rougemont (fig. 15).

Les surfaces verticales des parois extérieures demandent un tavillonnage moins épais que les toits, mais il se fait de la même manière par séries de tavillons se recouvrant les uns les autres. Seules les séries d'ornementation font exception, comme nous venons de le voir, séries où les éléments taillés sont juxtaposés. Les séries montent donc depuis le bas jusqu'à ce qu'elles rencontrent un obstacle, soit le bord d'une fenêtre soit le toit. Cette dernière série présente alors ceci de particulier, c'est que ses tavillons sont nus sur toute leur longueur et forment une large plate-bande qui devient le prétexte d'une ornementation nouvelle au moyen de lattes clouées en XXX, encadrées de deux lattes horizontales (fig. 6, 8, 11 et 12). Ce procédé est appliqué avec une logique absolue, même pour de petits obstacles, comme dans la lucarne de la figure 11.

Un des problèmes les plus intéressants est fourni par les grandes cheminées à couvercle dont la figure 16 donne un bon exemple pris à Flendruz. En même temps, ce toit fait voir la structure du faîte avec sa rangée de tavillons qui dépasse, ainsi que les séries renversées et régulièrement espacées.

Dans les lignes qui précèdent nous n'avons pu qu'indiquer à grands traits une technique décorative qui a bien sa place dans les études d'art populaire. Nous n'avons fait qu'effleurer ce sujet qui mériterait une étude approfondie et systématique, autant au point de vue technique et économique qu'à celui de la répartition géographique des diverses particularités.

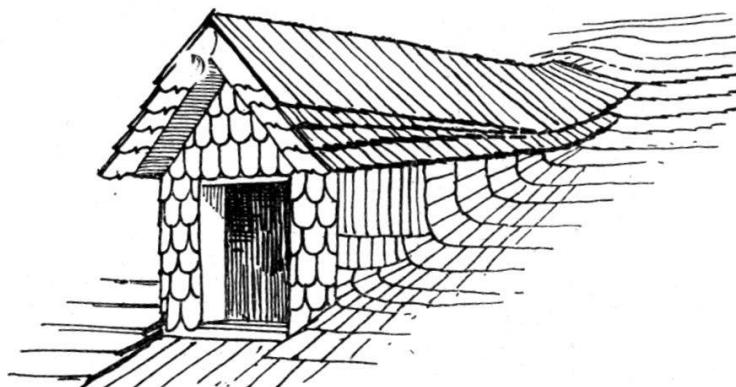


Fig. 3. Au Pré, Chateau d'Oex.

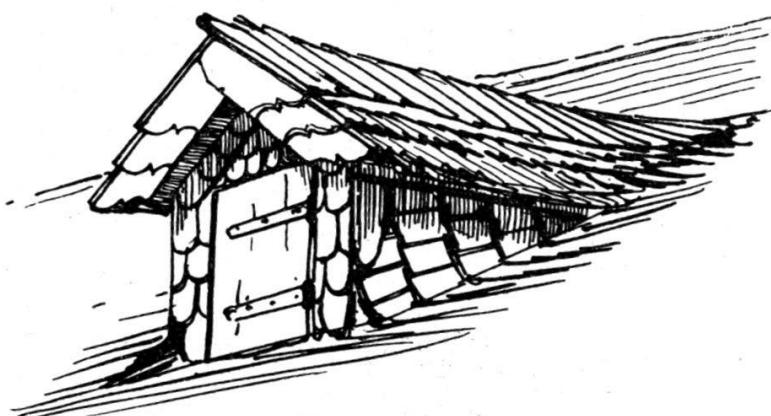
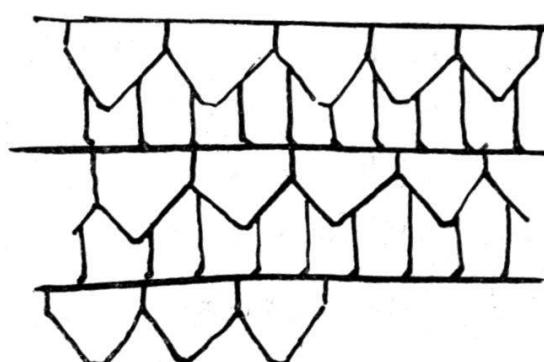
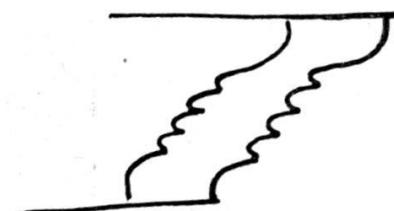
Fig. 4. Lucarne aux Moulins, vis-à-vis la Poste
(front de la fenêtre environ 30 à 40 cm).Place du village de
RougemontHotel de commune
Rougemont

Fig. 5.

Théodore Delachaux

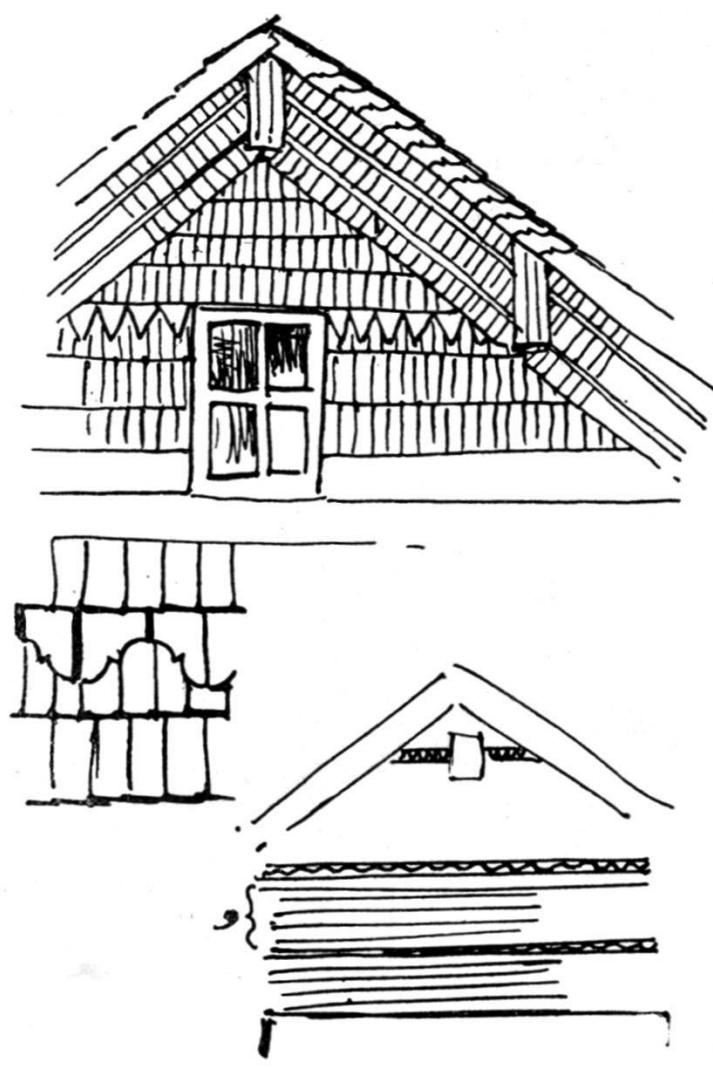


Fig. 6. Rossinières, village.

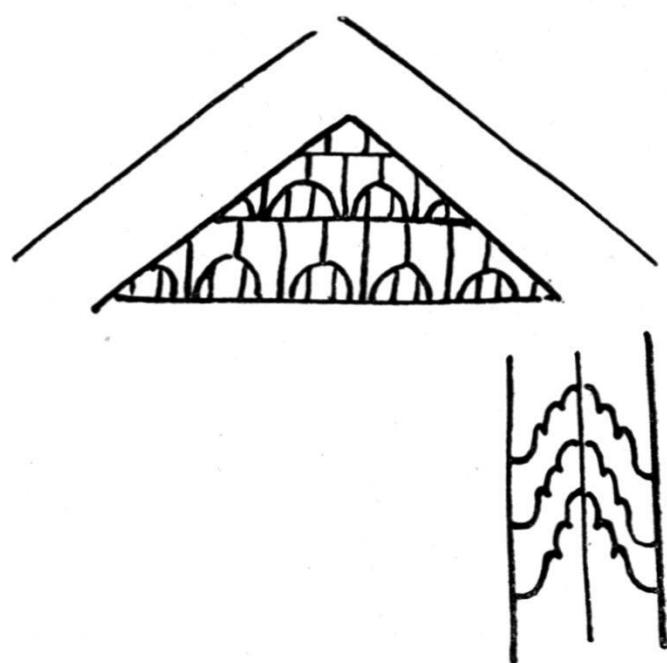


Fig. 7. Combes.

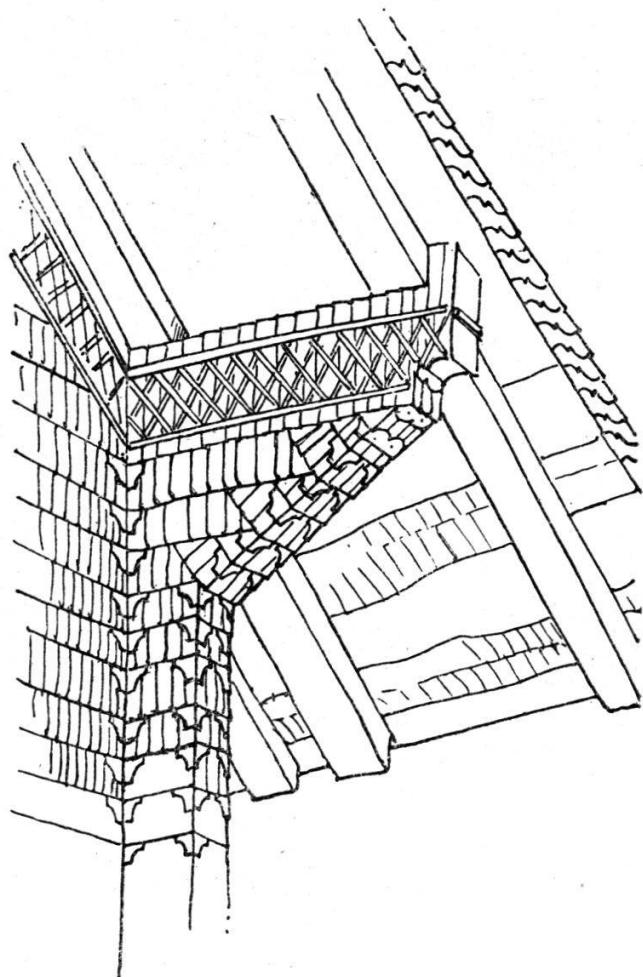


Fig. 8. Au revers de Rossinières.

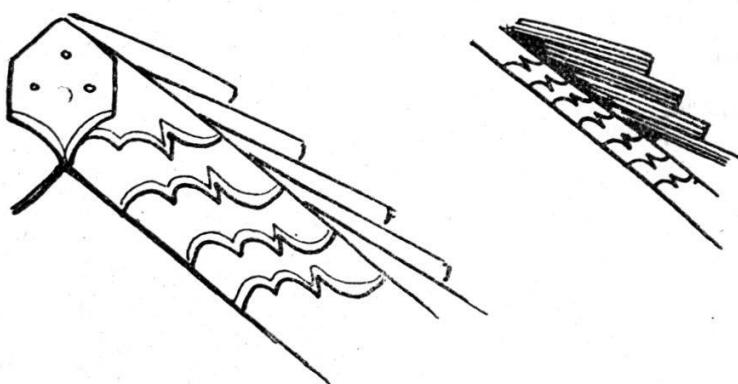


Fig. 9. L'Houdon, Rougemont.

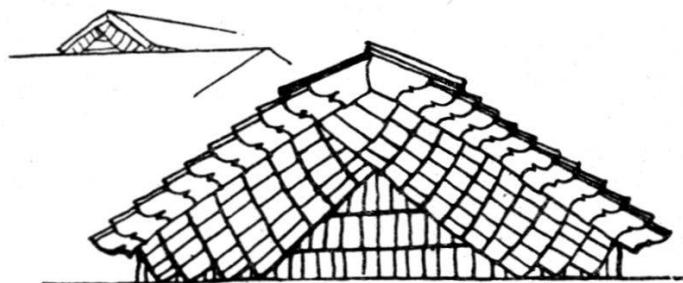


Fig. 10. Château d'Oex, Bossons d'en haut, croisée de deux faîtes.

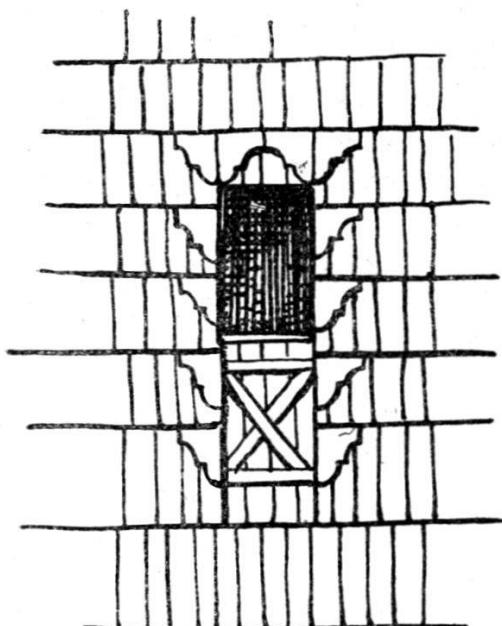


Fig. 11.

Les Granges, Château d'Oex.

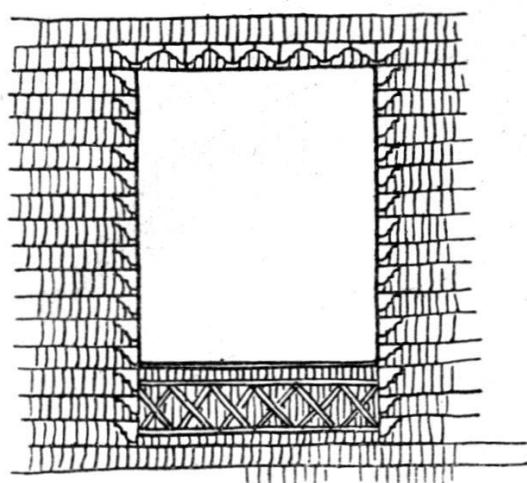


Fig. 12.

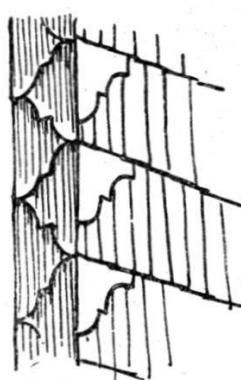


Fig. 13. Les Granges.

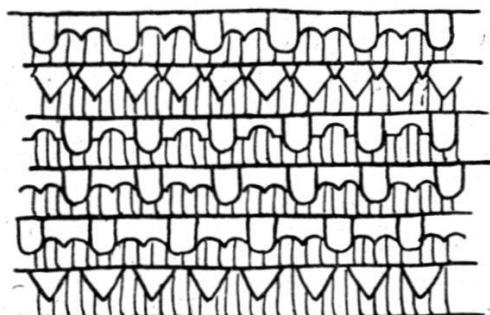


Fig. 14. Montbovon.



Fig. 15. Rougemont.



Fig. 16. Flendruz.

